



# **Code de Conduite des Fournisseurs pharmaceutiques**

**Octobre 2021**

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Préambule .....   | 4  |
| Éthique .....   | 5  |
| - Intégrité en affaires .....   | 5  |
| - Concurrence loyale.....   | 5  |
| - Contrôles du commerce international .....                           | 5  |
| - Minerais de conflit.....  | 5  |
| - Conflit d'intérêts.....   | 5  |
| - Vie privée et propriété intellectuelle .....                        | 6  |
| - Confidentialité et protection des données .....                     | 6  |
| - Identification des préoccupations.....                              | 6  |
| - Bien-être animal .....  | 6  |
| - Utilisation des ressources génétiques.....                          | 7  |
| - Normes pour la conduite d'essais cliniques.....                     | 7  |
| Droit du travail.....   | 7  |
| - Travail des enfants.....  | 7  |
| - Horaires de travail, rémunérations et avantages sociaux.....        | 7  |
| - Travail librement consenti.....                                     | 7  |
| - Liberté d'association .....   | 8  |
| - Inclusion et diversité .....  | 8  |
| - Communautés locales .....   | 8  |
| - Traitement équitable.....   | 8  |
| Santé, sécurité et environnement.....                                 | 8  |
| - Santé et sécurité au travail.....                                   | 9  |
| - Sécurité des processus .....  | 9  |
| - Sécurité des produits.....  | 9  |
| - Précautions d'urgence, informations de sécurité et formation.....   | 10 |
| - Conservation des ressources naturelles et protection du climat..... | 10 |
| - Déchets et émissions.....   | 10 |
| Qualité .....   | 10 |
| - Exigences de qualité .....  | 10 |
| - Mesures de sécurité et de lutte contre la contrefaçon.....          | 11 |
| Gouvernance et systèmes de management.....                            | 11 |
| - Exigences légales et autres.....                                    | 11 |
| - Systèmes, documentation et évaluation.....                          | 11 |

|   |    |
|---|----|
| - Engagement et responsabilité.....   | 12 |
| - Gestion des risques .....   | 12 |
| - Continuité des activités .....  | 12 |
| - Communication des critères de durabilité dans la chaîne d’approvisionnement ..... | 12 |
| - Amélioration continue.....  | 12 |
| - Transparence et divulgation.....  | 12 |
| - Formation et compétences .....  | 12 |
| - Droit à l’évaluation .....  | 12 |
| Glossaire .....   | 13 |

## Préambule

L'amélioration continue de nos systèmes de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité ainsi que de la gouvernance d'entreprise et du comportement social contribue à améliorer la qualité de vie de chacun d'entre nous.

En tant qu'entreprise produisant des médicaments de haute qualité au bénéfice de la santé de tous, nous nous engageons à protéger l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de notre personnel, de nos clients et des communautés. En tant qu'employeur, nous y parvenons en appliquant les normes en vigueur en matière de travail, de santé et de sécurité, d'environnement et d'éthique commerciale.

*Peter Burema, président-directeur général, NextPharma*

Le concept de développement durable est une approche mondialement reconnue visant à préserver la croissance économique sans causer de dommages à l'environnement et/ou épuiser les ressources de notre planète. De même, il vise à améliorer la qualité de vie des habitants de la Terre d'aujourd'hui et de demain. Le développement durable peut avoir un impact significatif sur le succès d'une entreprise, aujourd'hui et à l'avenir.

Les principes éprouvés du développement durable se reflètent dans le Code de Conduite des Fournisseurs de NextPharma et font également partie intégrante de certains des principaux règlements internes de notre entreprise :

4

- Le développement durable est un élément déterminant de nos valeurs et est fermement intégré dans notre stratégie commerciale.
- La position de NextPharma en matière des droits de l'homme, qui concerne l'ensemble du groupe, souligne nos efforts pour faire respecter les concepts internationalement reconnus régissant les droits de l'homme et les conditions de travail.
- La politique de conformité de l'entreprise définit les principaux domaines juridiques dans lesquels le respect des dispositions éthiques et légales par nos employés est crucial pour la prospérité de notre entreprise. L'ensemble de ces efforts souligne l'engagement de NextPharma à assumer ses responsabilités quant aux normes éthiques, sociales et écologiques. Cela illustre également la manière dont les entreprises du groupe NextPharma mettent en œuvre les principes du développement durable dans leur travail quotidien. Par conséquent, les processus d'approvisionnement de NextPharma sont fermement guidés par des exigences liées aux enjeux éthiques, sociales et écologiques, ainsi que par des directives supplémentaires garantissant l'assurance qualité et la minimisation des risques.

NextPharma exige de ses fournisseurs qu'ils respectent les normes définies dans le Code de Conduite des Fournisseurs de NextPharma. En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils imposent à leur tour à leurs sous-traitants des normes qui couvrent les mêmes principes et le même contenu que notre propre Code de Conduite des Fournisseurs.

Dans le cas où un fournisseur contrevient à ces principes fondamentaux et n'accepte pas ou ne met pas en œuvre un plan d'amélioration, NextPharma a le droit de reconsidérer la coopération future avec ledit fournisseur.

Nos fournisseurs reçoivent donc ce Code de Conduite des Fournisseurs dans le but de corroborer notre compréhension mutuelle de la manière dont ces principes doivent être mis en œuvre dans les opérations quotidiennes, y compris les efforts pour contribuer à l'amélioration de la santé des humains, des animaux et des plantes.

## Éthique

Les fournisseurs engagés à respecter leurs responsabilités sociales doivent soumettre leurs activités aux valeurs d'éthique et d'intégrité. Une conduite commerciale éthique est réputée inclure les aspects suivants :

- Intégrité en affaires

Les fournisseurs ne doivent ni pratiquer ni tolérer la corruption, l'extorsion, le détournement de fonds ou le blanchiment d'argent sous quelque forme que ce soit. Ils ne doivent pas offrir à leurs partenaires commerciaux ou à des représentants du gouvernement des pots-de-vin (tels que des « paiements de facilitation ») ou en accepter de leur part. Les fournisseurs ne doivent pas offrir au personnel de NextPharma des cadeaux ou des avantages personnels qui pourraient être considérés comme des pots-de-vin. En tout état de cause, les cadeaux ou l'hospitalité ne doivent pas être utilisés pour orienter une relation commerciale de manière inappropriée et ne doivent pas enfreindre les lois ou les normes éthiques applicables en la matière.

- Concurrence loyale

Les fournisseurs doivent, dans leurs activités commerciales, respecter le principe de la concurrence loyale et toutes les lois antitrust applicables.

- Contrôles du commerce international

Les fournisseurs doivent se conformer aux réglementations sur le contrôle des exportations qui s'appliquent à leur activité et fournir des informations précises et véridiques à ce sujet aux autorités douanières et autres, selon les besoins.

- Minerais de conflit

Les fournisseurs doivent s'assurer que les produits qu'ils livrent à NextPharma sont exempts de métaux dérivés de minerais ou de leurs dérivés provenant de zones de conflit et qui financent ou favorisent directement ou indirectement des groupes armés et où des violations des droits de l'homme sont perpétrées ou encouragées.

- Conflit d'intérêts

Les fournisseurs sont tenus d'informer NextPharma de toute situation qui pourrait susciter un conflit d'intérêts, par exemple si des employés de NextPharma ont des avantages liés à leur travail et/ou des intérêts financiers privés substantiels dans l'une des activités commerciales du fournisseur.

- Vie privée et propriété intellectuelle

Les fournisseurs doivent protéger toute information confidentielle et ne peuvent l'utiliser que de manière appropriée ; ils doivent s'assurer que la vie privée de tous les employés et partenaires commerciaux ainsi que les droits de propriété intellectuelle valides sont respectés. Les fournisseurs ne doivent pas utiliser le nom ou les marques de NextPharma ou de nos sociétés affiliées ou de nos produits de manière publique ou promotionnelle sans le consentement écrit préalable de NextPharma.

- Confidentialité et protection des données

Les systèmes d'information des fournisseurs contenant des informations ou des données confidentielles concernant NextPharma doivent être gérés de manière appropriée et doivent être protégés contre tout accès, utilisation, divulgation, modification ou destruction par des parties non autorisées. Les fournisseurs doivent collecter des données personnelles uniquement à des fins commerciales légitimes, les utiliser de manière légale, transparente et sécurisée, les divulguer uniquement aux personnes autorisées à y accéder, les protéger dans le cadre de politiques de sécurité, les conserver uniquement le temps nécessaire et obliger les tiers à protéger ces données personnelles dans la mesure où ils y ont accès.

- Identification des préoccupations

Les fournisseurs doivent encourager leurs employés à faire part de leurs préoccupations, leurs plaintes ou de toute conduite potentiellement illégale sur le lieu de travail sans avoir à craindre de représailles, d'intimidation ou de harcèlement, et doivent mettre en place les conditions appropriées pour ce faire. Ces rapports doivent être traités de manière confidentielle. Les fournisseurs doivent enquêter sur ces rapports et prendre des mesures correctives si nécessaire. Les fournisseurs doivent informer NextPharma des actions en justice, des enquêtes administratives ou des poursuites judiciaires si celles-ci peuvent avoir un impact sur l'exécution des commandes de NextPharma ou porter atteinte à la réputation du fournisseur et de NextPharma. Si, à tout moment, un fournisseur ou l'un de ses employés pense qu'un employé de NextPharma a enfreint ces principes, le fournisseur ou son employé est encouragé à signaler ces préoccupations à [governance@nextpharma.com](mailto:governance@nextpharma.com).

- Bien-être animal

Dans la mesure où elle s'applique à l'activité des fournisseurs, l'expérimentation animale doit être remplacée par des méthodes alternatives quand celles-ci sont scientifiquement validées et prédictives, de sorte qu'elles n'affectent pas les évaluations de la qualité ou de la sécurité des produits de NextPharma, et quand elles sont également acceptées par les autorités réglementaires. Lorsque l'expérimentation animale est inévitable, les fournisseurs doivent minimiser le nombre d'animaux utilisés pour les tests. En outre, les fournisseurs s'engagent à soumettre les tests sur les animaux aux procédures scientifiquement validées les plus humaines, tout en veillant à ce qu'elles soient conformes aux exigences expérimentales et aux spécifications des autorités réglementaires. Les tests doivent toujours respecter toutes les lois applicables.

- Utilisation des ressources génétiques

Les fournisseurs assurent le partage juste et équitable des bénéfices provenant de l'utilisation des ressources génétiques.

- Normes pour la conduite d'essais cliniques

Lors de la réalisation d'essais cliniques, les fournisseurs doivent appliquer les directives internationales, les lois et règlements nationaux et locaux en vigueur ainsi que les normes de qualité et de sécurité mondialement reconnues, applicables aux essais prévus. Les essais cliniques menés au nom de NextPharma doivent toujours se conformer aux principes mondiaux de bonnes pratiques cliniques et respecter les canons médicaux, scientifiques et éthiques les plus stricts, notamment la Déclaration d'Helsinki.

## **Droit du travail**

Les fournisseurs doivent protéger les droits de l'Homme de leurs employés et les traiter avec dignité et respect. Cela inclut les aspects suivants :

- Travail des enfants

NextPharma ne tolère pas le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Conformément aux normes fondamentales du travail établies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, tous nos fournisseurs sont tenus d'éviter toute forme de travail des enfants dans leurs activités commerciales. Si une loi locale prévoit un âge minimum plus élevé pour le travail ou l'éducation obligatoire, cet âge plus élevé s'applique.

- Horaires de travail, rémunérations et avantages sociaux

Le nombre d'heures de travail des employés des fournisseurs ne doit pas dépasser les limites maximales fixées par la législation nationale applicable et par les normes de l'OIT. Les salaires des employés doivent être payés régulièrement, en temps voulu et intégralement, comme le prévoient les lois en vigueur, et doivent être conformes aux lois nationales en vigueur sur les salaires. Les salaires et les avantages doivent viser à assurer aux employés et à leurs familles un niveau de vie équitable. Sauf disposition contraire de la législation locale, les déductions du salaire de base ne sont pas autorisées en tant que mesures disciplinaires. Toutefois, cela n'exclut pas les demandes de dommages et intérêts fondées sur des exigences contractuelles ou légales. Nos fournisseurs sont tenus d'offrir à leurs employés des salaires et des avantages équitables et compétitifs et de promouvoir l'égalité de rémunération à travail égal. Nous recommandons à nos fournisseurs d'offrir à leurs employés de nombreuses possibilités de formation et de développement.

- Travail librement consenti

Nous ne tolérons pas l'esclavage, la servitude, le travail forcé ou obligatoire ou la traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement. De même, nous ne tolérons pas le travail forcé, le travail en servitude, ou le travail contraint des prisonniers. Les pratiques malhonnêtes telles que la rétention de biens personnels, de passeports, de salaires, de certificats de formation, de documents de travail ou d'autres documents sont inacceptables.

- Liberté d'association

Les fournisseurs doivent s'engager dans un dialogue ouvert et constructif avec leurs employés et les représentants des travailleurs. Les fournisseurs doivent, conformément aux lois locales, respecter les droits de leurs employés à s'associer, à créer ou à adhérer à des syndicats, à désigner des représentants, à adhérer à des comités d'entreprise et à mener des négociations collectives. Afin de garantir qu'ils puissent remplir leurs fonctions sans crainte de représailles ou de discrimination, aucun des représentants des travailleurs ne doit être désavantagé.

- Inclusion et diversité

Il est fondamental que l'un des piliers de la politique d'entreprise des fournisseurs soit l'égalité de traitement de tous les employés. Un traitement discriminatoire s'appuie généralement - consciemment ou inconsciemment - sur des caractéristiques secondaires d'un employé telles que son âge, son handicap, son origine ethnique, son état civil, son sexe, son expression ou son identité sexuelle, ses caractéristiques génétiques, son origine nationale, ses attributs physiques, son affiliation politique, sa grossesse, sa religion, son origine sociale, son orientation sexuelle, son appartenance à un syndicat ou d'autres critères contraires à l'éthique ou illégaux. Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs employés ne sont exposés à aucun type de harcèlement. NextPharma encourage les fournisseurs à respecter la diversité de leurs employés, créant ainsi un environnement de travail inclusif et favorable. En outre, NextPharma encourage ses fournisseurs à mettre en œuvre activement un programme de diversité des fournisseurs en entretenant des relations commerciales avec des entreprises appartenant à des personnes différentes.

8

---

- Communautés locales

Afin d'assumer leur responsabilité envers les communautés dans lesquelles ils opèrent, les fournisseurs doivent tenir compte des préoccupations des résidents locaux et leur garantir des conditions de vie saines et sûres. NextPharma encourage ses fournisseurs à créer des emplois et à acheter des matériaux localement, à y fournir une éducation et à y développer des infrastructures.

- Traitement équitable

Les fournisseurs doivent s'assurer que leur personnel n'est pas soumis à un traitement grossier ou inhumain, à un harcèlement ou à un abus sexuel, à un châtimement corporel ou à la torture, à une coercition mentale ou physique et à un abus verbal sur leur lieu de travail ou à une menace de mise en pratique de ces actions. Les fournisseurs ne doivent pas mettre fin à un contrat de travail de manière injuste ou prétendre, sans preuve, que la résiliation d'un contrat de travail basée sur les performances professionnelles d'un employé est autorisée par la loi. Les employés peuvent mettre fin à leur emploi à leur gré, sous réserve des délais de préavis légaux. Le travail effectué jusqu'au moment de leur départ est rémunéré ponctuellement et intégralement comme prévu par les lois en vigueur.

## **Santé, sécurité et environnement**

Les fournisseurs doivent prendre les précautions adéquates pour la santé et la sécurité de leurs employés, clients, visiteurs, entrepreneurs et de toute autre personne pouvant être affectée par leurs activités. Dans le cadre de leurs activités, les fournisseurs doivent assumer une responsabilité écologique et veiller à la préservation des ressources. Cela inclut les aspects suivants :

- Santé et sécurité au travail

Les fournisseurs doivent assurer une protection adéquate de leurs employés contre les risques chimiques, biologiques et physiques. Les activités et conditions de travail physiquement exigeantes ainsi que les risques liés aux infrastructures utilisées doivent être traités de manière adéquate pour protéger leurs employés. Les fournisseurs doivent s'assurer que les risques pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail sont minimisés et que les accidents et les maladies professionnelles sont évités, en recourant à des contrôles appropriés, à des pratiques de travail sûres, à un entretien adéquat et aux mesures techniques de protection nécessaires. Les fournisseurs doivent également fournir à leurs employés des équipements de protection individuelle appropriés. Afin de former les travailleurs et de les protéger des dangers, les fournisseurs doivent fournir des informations de sécurité sur tous les risques identifiés sur le lieu de travail ou sur les substances dangereuses, y compris les composés dans les produits intermédiaires. Un environnement de travail sûr et sain comprend, au minimum, la fourniture d'eau potable, d'un éclairage, d'une température, d'une ventilation et d'un système sanitaire adéquats et, le cas échéant, des logements sûrs et sains appartenant à l'entreprise.

- Sécurité des processus

Les fournisseurs doivent s'assurer, par le biais de programmes de sécurité appropriés, que tous leurs processus de production sont gérés et maintenus conformément aux normes de sécurité en vigueur. Ces programmes doivent être adaptés à l'installation et à tout risque lié au processus. Les fournisseurs doivent communiquer, divulguer et gérer de manière adéquate tout danger lié à leurs processus et produits afin de garantir la protection des tiers affectés ou potentiellement affectés. Les incidents majeurs doivent être analysés et signalés sans délai. En ce qui concerne les équipements et les processus dangereux, les fournisseurs doivent effectuer des évaluations des risques spécifiques à intervalles réguliers et mettre en œuvre des mesures appropriées pour prévenir l'apparition d'incidents tels que des rejets chimiques, des incendies ou des explosions.

- Sécurité des produits

Les fournisseurs sont tenus de respecter les réglementations relatives à la sécurité des produits, d'étiqueter correctement les produits et de fournir des instructions relatives à la manipulation des produits. Lorsque la loi l'exige, ils doivent fournir aux parties concernées la documentation pertinente contenant toutes les informations de sécurité relatives aux substances dangereuses. Cela couvre les informations sur les produits, les fiches de données de sécurité, les confirmations de notification ou d'enregistrement, ainsi que les scénarios d'utilisation et d'exposition. Les fournisseurs doivent fournir de manière proactive et transparente à toutes les parties concernées des informations sur les aspects sanitaires, environnementaux et de sécurité de leurs produits.

- Précautions d'urgence, informations de sécurité et formation

Les fournisseurs doivent fournir à leurs employés et entrepreneurs des informations de sécurité relatives aux risques identifiés sur les lieux de travail et les former en conséquence afin de s'assurer qu'ils sont protégés de manière adéquate à tout moment. Les fournisseurs doivent identifier et évaluer les risques significatifs et les incidents d'urgence sur le lieu de travail, dans l'espace public voisin et dans tout lieu de vie fourni par l'entreprise. Pour minimiser l'impact potentiel de telles urgences, une protection adéquate contre les incendies, des plans et procédures d'urgence efficaces et des exercices d'urgence réguliers doivent être mis en place.

- Conservation des ressources naturelles et protection du climat

Les fournisseurs sont tenus d'utiliser les ressources naturelles (par exemple, l'eau, les sources d'énergie, les matières premières) avec parcimonie et de les préserver. Pour assurer la conservation des ressources naturelles renouvelables, les fournisseurs veillent à appliquer les normes de développement durable généralement reconnues et les certifications établies par un large éventail de parties prenantes. Les impacts négatifs sur l'environnement et le climat générés par les fournisseurs ou au sein de leur chaîne d'approvisionnement doivent être minimisés ou corrigés à la source. Les pratiques doivent être conformes aux principes de l'économie circulaire. Ceux-ci comprennent la réduction, la substitution, la collecte, le partage, l'entretien, la réutilisation, la redistribution, la remise à neuf, la refabrication et le recyclage des matériaux. Les fournisseurs encouragent activement le développement et l'utilisation de produits, de processus et de technologies respectueux de l'environnement et du climat. Les fournisseurs doivent avoir fait preuve de leur engagement dans la préservation continue de l'environnement par le biais d'objectifs clairs et d'actions correctives, y compris la réduction des matières premières, de l'énergie, des émissions, des rejets, du bruit, des déchets et des substances dangereuses, ainsi qu'une moindre dépendance aux ressources naturelles.

10

- Déchets et émissions

Les fournisseurs doivent assurer de manière sûre et appropriée la manipulation, le stockage, l'expédition, l'élimination, le recyclage, la réutilisation et la gestion des déchets, des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées. Toute activité susceptible d'avoir un effet négatif sur la santé humaine et sur l'environnement doit être gérée, mesurée et contrôlée de manière appropriée. Le rejet de substances dangereuses doit être réduit au minimum, notamment en ce qui concerne les substances actives. Les fuites accidentelles de substances dangereuses liquides et gazeuses doivent être interdites ou limitées par le fournisseur.

## **Qualité**

Les fournisseurs doivent fournir des biens et services de haute qualité, sûrs et efficaces, conformes à toutes les lois et réglementations en vigueur. Cela inclut les aspects suivants :

- Exigences de qualité

Les fournisseurs doivent se conformer aux standards de qualité généralement acceptés ou aux exigences et normes de qualité convenues par contrat et, sur cette

base, délivrer des biens et services qui répondent systématiquement aux exigences de NextPharma et de leurs clients, et qui sont conformes et sûrs pour l'usage prévu. Les fournisseurs doivent traiter sans délai tout problème critique qui pourrait avoir un impact sur la qualité de leurs biens et services. Les fournisseurs doivent informer NextPharma de tout changement dans leurs processus de production ou d'approvisionnement qui pourrait affecter les spécifications des biens et services qu'ils fournissent.

- Mesures de sécurité et de lutte contre la contrefaçon

Les fournisseurs doivent s'assurer que des pratiques de sécurité solides sont en place tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Ils doivent garantir l'intégrité de chaque envoi destiné à NextPharma, de son point d'origine à sa destination. Dans leur domaine de responsabilité, ils doivent prendre les mesures nécessaires et appropriées pour s'assurer que ni les produits NextPharma, y compris leurs composants transformables ou leurs matières premières, ni le savoir-faire correspondant ne tombent entre les mains de contrefacteurs, de contrebandiers, de voleurs ou d'autres tiers non autorisés et ne s'écartent pas de la chaîne d'approvisionnement légitime. Les fournisseurs sont tenus de revoir immédiatement leurs relations avec tout tiers dès qu'ils apprennent ou reçoivent des preuves qu'ils ont été involontairement impliqués dans la fabrication ou la vente de produits contrefaits par le biais des activités dudit tiers ; ceci s'applique également à l'exportation de produits qui sont considérés comme des produits contrefaits dans leur pays de destination. NextPharma attend de ses fournisseurs qu'ils aident à l'enquête et à la poursuite des activités liées aux produits contrefaits.

11

---

## **Gouvernance et systèmes de management**

Les fournisseurs doivent avoir mis en place des systèmes de management efficaces et une structure de gouvernance qui facilitent le respect de toutes les lois applicables et favorisent l'amélioration continue au regard des exigences définies dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs. Cela inclut les aspects suivants :

- Exigences légales et autres

Les fournisseurs doivent connaître et respecter toutes les lois et réglementations internationales, nationales et locales en vigueur, les accords contractuels et les normes internationalement reconnues. En outre, ils doivent à tout moment mettre leurs pratiques en conformité avec les normes industrielles généralement acceptées ; ils doivent obtenir, maintenir et mettre à jour tous les permis, certificats, licences et enregistrements requis, et se mettre en conformité avec les restrictions et exigences desdits permis.

- Systèmes, documentation et évaluation

Les fournisseurs doivent développer, mettre en œuvre, appliquer et maintenir des systèmes de management et des contrôles liés au contenu du présent Code de Conduite des Fournisseurs, et les documenter dans la mesure nécessaire pour prouver leur conformité aux principes énoncés dans le présent Code de Conduite.

- Engagement et responsabilité

Les fournisseurs démontrent leur conformité aux principes énoncés dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs en produisant les moyens nécessaires et en prenant en compte tous les aspects applicables dans leurs politiques et procédures.

- Gestion des risques

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des mécanismes permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer en permanence les risques dans tous les domaines abordés par le présent Code de Conduite des Fournisseurs et dans le respect de toutes les exigences légales applicables.

- Continuité des activités

Les fournisseurs sont tenus d'appliquer des plans de continuité d'activités appropriés pour les tâches qui permettent d'assurer les activités de NextPharma.

- Communication des critères de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement

Les fournisseurs veillent à ce que les principes de durabilité énoncés dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs soient appliqués dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

- Amélioration continue

Pour démontrer leur engagement en faveur de l'amélioration continue, les fournisseurs doivent fixer des objectifs de performance, en appliquant des plans visant à atteindre ces objectifs et en prenant toutes dispositions correctives nécessaires lorsque des insuffisances sont constatées à l'occasion d'évaluations, d'inspections et de revues internes ou externes.

- Transparence et divulgation

NextPharma attend de ses fournisseurs qu'ils fournissent des rapports externes sur leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux, tels que définis dans les principes énoncés par ce Code de Conduite des Fournisseurs.

- Formation et compétences

Les fournisseurs doivent établir, mettre en œuvre et mettre à jour des mesures de formation appropriées afin de permettre à leurs dirigeants et à leur personnel d'avoir une connaissance et une compréhension adéquates des principes applicables énoncés dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs, des lois et règlements en vigueur et des normes généralement acceptées.

- Droit à l'évaluation

Les fournisseurs doivent permettre à NextPharma d'évaluer leurs performances après un préavis raisonnable afin de vérifier le respect par le fournisseur des principes énoncés dans le Code de Conduite des Fournisseurs de NextPharma. L'évaluation peut être effectuée soit directement par NextPharma, soit par un tiers qualifié, par exemple sous la forme d'une évaluation ou d'un audit.

## **Glossaire**

Le glossaire explique ou définit certains termes, organisations et concepts tels qu'ils sont employés dans le Code de Conduite des Fournisseurs de NextPharma.

### **Minerais de conflit**

Selon la définition actuelle, les minerais dits de conflit comprennent principalement les métaux tantale, étain, tungstène et or (également appelés 3TG) qui sont extraits des minéraux cassitérite, coltan et wolframite.

### **Employés**

« Employés » désigne ici tout personnel ou personnel engagé ou employé par un fournisseur.

### **Matières dangereuses**

Substances telles que définies par le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) établi par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).

### **Trafic d'êtres humains**

La traite des êtres humains signifie que le recrutement, l'hébergement ou le transport sont utilisés pour mettre systématiquement des personnes dans une situation où elles sont exploitées et contraintes par la violence, la tromperie ou la coercition à travailler contre leur gré.

13

### **Organisation internationale du travail (OIT)**

L'OIT est une agence des Nations Unies qui réunit des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 187 États membres de l'ONU afin de fixer des normes de travail, d'élaborer des politiques et de concevoir des programmes visant à promouvoir un travail décent pour tous les travailleurs.

### **Informations personnelles**

Les informations personnelles comprennent toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable.

## **Initiative pour la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique (PSCI : Pharmaceutical Supply Chain Initiative)**

Une organisation commerciale à but non lucratif fondée par des entreprises pharmaceutiques et de soins de santé qui s'efforcent d'établir et de promouvoir des pratiques responsables visant à améliorer en permanence la gestion de leurs chaînes d'approvisionnement sur le plan social, de la santé, de la sécurité et du développement durable.

### **Fournisseurs**

Les fournisseurs comprennent tous les tiers fournissant des biens et des services à NextPharma, ainsi que leurs agents ou sous-traitants.

### **Le développement durable**

Le développement durable englobe l'éthique, les droits de l'Homme (c'est-à-dire les droits de l'Homme et le droit du travail) ainsi que la santé, la sécurité et l'environnement.

### **Normes et certifications en matière de développement durable**

Normes et standards pour les questions environnementales, sociales, éthiques et de sécurité, généralement vérifiés par des tiers, que les entreprises utilisent pour démontrer volontairement les performances de leurs organisations ou de leurs produits dans des domaines spécifiques. Parmi les exemples, citons le Forest Stewardship Council, la Roundtable on Sustainable Palm Oil, la Responsible Minerals Initiative ou la Rainforest Alliance.

14

---

### **Initiative « Ensemble pour le développement durable » (TfS : Together for Sustainability)**

Une organisation commerciale à but non lucratif formée par des entreprises chimiques qui s'efforcent de créer une norme industrielle pour les chaînes d'approvisionnement durables. L'initiative a établi une approche normalisée pour évaluer et améliorer les performances des fournisseurs en matière de développement durable, et partage les évaluations et les audits avec ses membres.

### **Pacte mondial des Nations Unies (UNGC)**

Initiative impliquant les Nations Unies (ONU) et les entreprises dont la direction s'engage volontairement à mettre en œuvre dix principes universels de développement durable et à soutenir les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, entre autres.



NextPharma

[www.Nextpharma.com](http://www.Nextpharma.com)